



Guide Comptabilité et Fiscalité



Association Le Stück
24 rue de Lunéville 67100 Strasbourg
06 50 32 33 77 contact@lestuck.eu

La monnaie s'adresse aux professionnels et aux particuliers du réseau Stück

1 Stück = 1 Euro.

- Le Stück est une monnaie uniquement numérique. Les échanges entre les titulaires des comptes se réalisent par émission d'ordres de virement de compte à compte par internet (PC ou Smartphone).
- Pour les professionnels, l'émission des factures se réalise en euros. Le Stück est un nouveau moyen de paiement tel que les autres moyens de paiement comme les chèques « restaurant », etc.
- Les deux parties (professionnels ou particuliers) doivent avoir un compte en ligne Stück ouvert et en fonctionnement pour pouvoir échanger des unités Stück.

Les conséquences sur l'organisation administrative, comptable et fiscale des entreprises

Une facturation identique, seules les modalités de règlement intègrent un moyen de règlement supplémentaire.

La création d'un compte supplémentaire correspondant à un compte du type 467 débiteurs divers (plutôt qu'un compte de la classe 5) est suggéré, car la nature du Stück ne peut s'assimiler à une monnaie d'échange équivalente à l'Euro. C'est un autre moyen de paiement *uniquement*.

Les écritures comptables relatives au Stück s'intègrent dans la comptabilité normale des professionnels (entreprises ou associations).

Les factures émises, la tenue des caisses enregistreuse ne sont pas affectées par la mise en place du Stück. En effet, ces documents sont émis en euros. Seules les modalités de règlement intègrent une part en Stück.

La création d'un journal comptable « Stück » enregistrant les écritures de compensation entre les comptes Clients/Fournisseurs/Salaires à payer et reçus et le compte 467 « Stück ».

L'usage du Stück n'affecte pas l'application des impôts commerciaux (TVA, impôt sur les sociétés) puisque ceux-ci sont toujours comptabilisés en euros.



Association Le Stück
24 rue de Lunéville 67100 Strasbourg
06 50 32 33 77 contact@lestuck.eu

Le Stück et la TVA

1er Principe : Les factures sont émises et enregistrées en euros. Le Stück n'est qu'un moyen de paiement. En conséquence la TVA est enregistrée et réglée en euros. Aussi le contribuable devra conserver les moyens financiers en euros pour régler la TVA due.

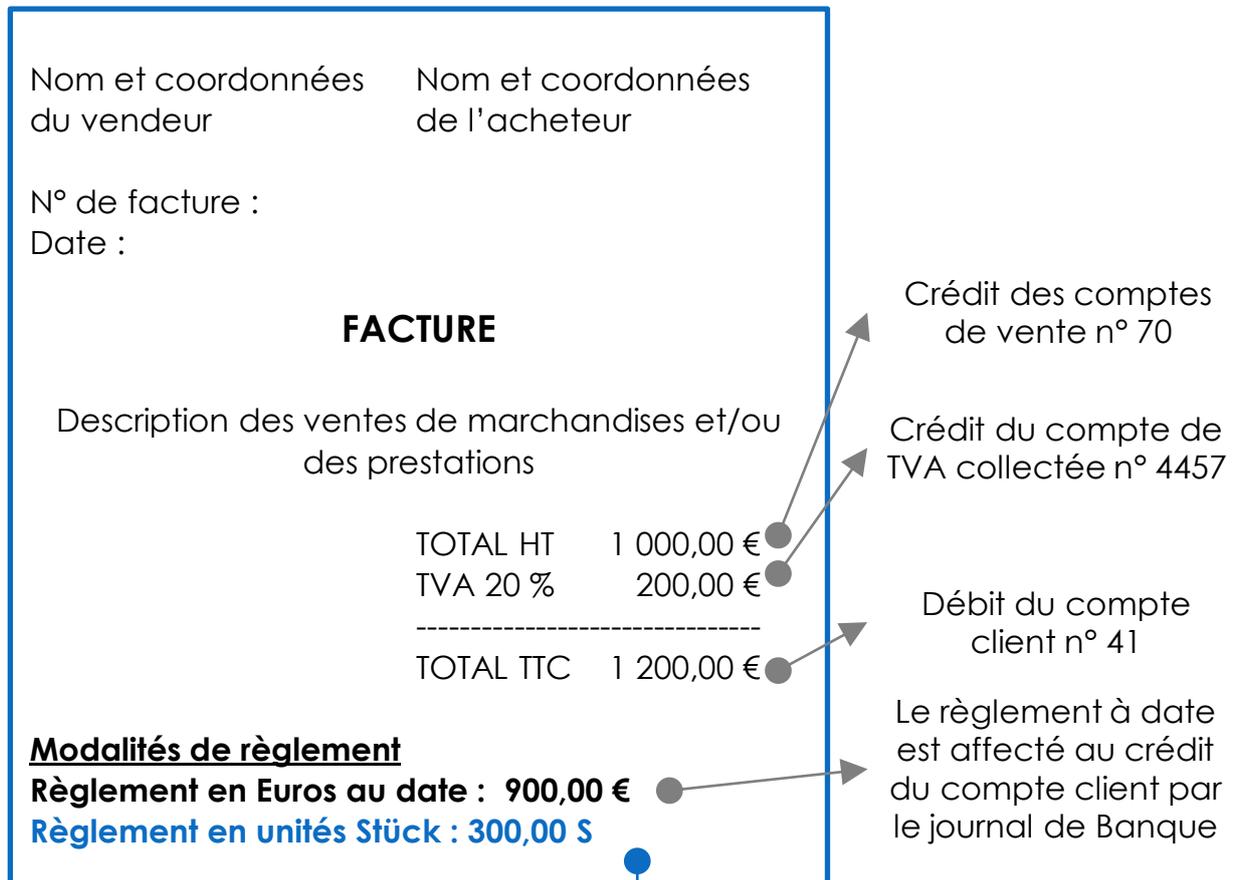
2nd Principe : Le règlement en Stück suit le statut fiscal applicable à l'entité économique. En conséquence :

- Si le régime d'imposition à la TVA est celui suivant les débits (à l'émission des factures), la TVA exigible sera réglée au titre du mois de facturation quel que soit le mode de règlement.
- Si le régime d'imposition à la TVA est celui selon les encaissements (régime normal), le règlement en Stück au comptant (assimilé à un encaissement), génère une dette de la TVA correspondante qu'il convient de régler au titre du mois considéré. En conséquence, l'entreprise devra disposer des moyens financiers en euros du règlement de la TVA.
- Si le régime d'imposition à la TVA est celui selon les encaissements (régime simplifié), pour les commerçants artisans, il n'y a pas de conséquence au niveau du montant des acomptes et/ou montants de TVA à verser au trésor public qui restent en euros... mais il convient de dégager la trésorerie nécessaire en euros pour en assurer le règlement.



Association Le Stück
24 rue de Lunéville 67100 Strasbourg
06 50 32 33 77 contact@lestuck.eu

Présentation de la facture de vente



Le journal « Stück » enregistre l'écriture suivante

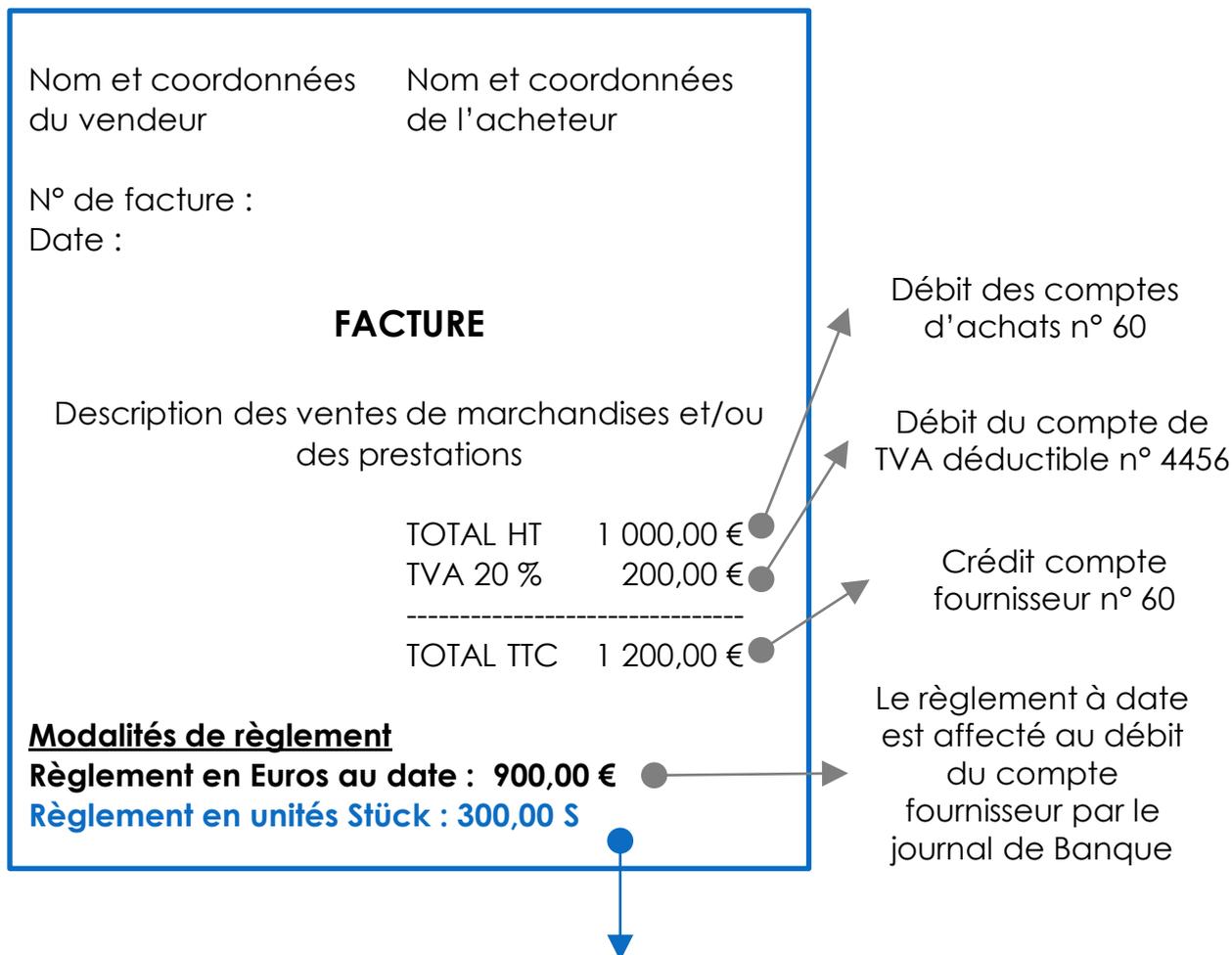
Débit du compte 467 « Stück »	300,00	
Par le crédit du compte 41 client		300,00

L'acheteur a procédé au virement de 300,00 unités « Stück » de son compte Stück sur le compte Stück du vendeur



Association Le Stück
24 rue de Lunéville 67100 Strasbourg
06 50 32 33 77 contact@lestuck.eu

Présentation de la facture d'achat



Le journal « Stück » enregistre l'écriture suivante

Débit du compte 40 Fournisseur	300,00
Par le crédit du compte « Stück »	300,00

L'acheteur procède au virement de 300,00 unités « Stück » de son compte Stück sur le compte Stück du vendeur



Association Le Stück
 24 rue de Lunéville 67100 Strasbourg
 06 50 32 33 77 contact@lestuck.eu